



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 avril 2008
Français
Original : anglais/français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5876^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 24 avril 2008, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « La situation au Burundi », le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime sa grave préoccupation à l'égard des affrontements récents entre les Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) et les Forces de défense nationales du Burundi, à la suite d'attaques du Palipehutu-FNL, et des pertes en vies humaines qui en ont résulté.

Le Conseil de sécurité condamne le recours à la violence, et appelle à nouveau les deux parties à respecter scrupuleusement le cessez-le-feu conclu le 7 septembre 2006. Il exhorte en outre le Palipehutu-FNL à reprendre sa place immédiatement et sans condition préalable au sein du mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, et appelle les deux parties à reprendre leur dialogue afin de surmonter les obstacles qui entravent la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu et retardent la conclusion du processus de paix au Burundi.

Le Conseil de sécurité réitère son soutien à l'initiative régionale, à la facilitation sud-africaine et aux autres partenaires du Burundi, et les encourage à poursuivre leur engagement en vue d'amener les parties à surmonter la crise actuelle et à mettre en œuvre le programme d'action adopté au Cap les 22 et 23 février 2008. Il soutient un rôle actif du directoire politique à cet égard.

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de jouer un rôle politique vigoureux pour soutenir le processus de paix et de tenir le Conseil étroitement informé des développements au Burundi, y compris dans le contexte de ses rapports au Conseil de sécurité sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

Le Conseil de sécurité souligne le caractère inacceptable de toute tentative de remettre en cause par la violence la paix au Burundi, et exprime son intention d'envisager, en tant que de besoin, de possibles mesures supplémentaires pour soutenir la paix et la stabilité dans le pays. »

